



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A. IMMO 2001, dont le siège est établi à 1315 Incourt, rue du Pont, n° 1/A, représentée par Monsieur Bryan DEVLOO, Gérant.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, Chaussée de Louvain, n° 37, cadastré 2^{ème} Division, section C, numéro 406/L.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble mixte avec rez-de-chaussée commercial et cinq logements au premier étage et étage sous combles, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 12 mètres de profondeur, implanté parallèlement à la chaussée;
- d'un volume secondaire sans étage, accolé à la façade arrière du volume principal, sur 14,28 m de profondeur par rapport à cette façade.

Le projet est soumis à annonce de projet pour les motifs suivants :

- construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (article R.IV.40-2§1^{er}-2° du CoDT);
 - le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti semi-urbain du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :
 - la profondeur du volume secondaire accolé à la façade arrière du volume principal est supérieure à 6 mètres (14,28 m) (Implantation, profondeur de bâtisse);
 - ce volume secondaire occupe plus de 40 % de la longueur de la façade arrière du volume principal (Implantation, alignement/largeur);
 - le décalage entre le niveau de gouttière du volume principal projeté et celui du volume contigu, implanté sur la limite parcellaire latérale gauche, est supérieur à 1,50 m (Gabarit/volumétrie, hauteur de volume principal);
 - le plan du volume principal de l'habitation ne s'inscrit pas dans un rectangle capable (Gabarit/volumétrie, volumétrie du corps);
 - le volume secondaire accolé à la façade arrière du volume principal est surmonté d'une toiture plate en gravier roulé (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture; Matériaux et couleurs, toitures);
 - la superficie de la toiture terrasse du logement n° 3 est supérieure à 20 m² (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture);
 - la surface de toiture occupée par les lucarnes est supérieure à 25 % (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture);
 - l'ensemble des baies n'est pas caractérisé par une dominante verticale (Baies/composition, rapport vide/plein);
 - la tonalité et la texture des matériaux de parement des élévations ne s'harmonisent pas avec celles des volumes voisins existants (Matériaux et couleurs);
 - la mise en œuvre, pour les parements des façades, de bardage bois brûlé en complément d'un enduit de teinte claire (Matériaux et couleurs, façades);
 - le placement d'un totem publicitaire alors que les enseignes sur pied sont interdites (Enseignes);
 - le nombre d'emplacements de stationnement projetés ne respecte pas les indications toutes aires relatives aux nombres d'emplacements de stationnement minimum fixés en fonction de l'affectation du projet;
- en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12, 📠 : 010/86.83.01 ✉ : urbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04 novembre 2021 au 18 novembre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,